

Ras la Koupole

Fiche technique du chapiteau

Le chapiteau (rouge intérieur bleu nuit) de Ras la Koupole est constitué d'une structure porteuse en acier mécano-soudée à laquelle est suspendue la toile.

La structure est ancrée au sol par des pinces (piquets) en acier de 1m de longueur.

L'emplacement de ces pinces est donné sur le plan d'implantation en annexe.

L'organisateur devra s'assurer que le plantage de ces pinces d'ancrage n'est pas dangereux, il s'engage à fournir un plan détaillé du sous-sol.

Surface couverte aux poteaux de tours : 50 m²

Entourages en absides

Jauge : 49 personnes

L'accès au public sera interdit :

- si le vent (réel, mesuré à l'anémomètre ou selon le bulletin météo) est supérieur à 90 km/h ;
- si une couche de neige supérieure à 4 cm persiste sur l'enveloppe de la toile.

Extraits du règlement ERP CTS

(Etablissement Recevant du Public - Chapiteaux Tentes et Structures)

CTS 1 – Etablissements assujettis

§ 3. Les établissements pouvant recevoir plus de dix-neuf personnes mais moins de cinquante personnes sont soumis aux seules dispositions de l'article CTS 37.

CTS 37 – Règles applicables aux petits établissements

Les établissements visés à l'article CTS 1 (§ 3) doivent respecter l'ensemble des dispositions suivantes :

- il existe deux sorties de 0,80 mètre de largeur au moins ;
- l'enveloppe est réalisée en matériaux de catégorie M2 ;
- les installations électriques intérieures éventuelles comportent à leur origine, et pour chaque départ, un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité.

En application de ce règlement, l'organisateur s'engage à vérifier que :

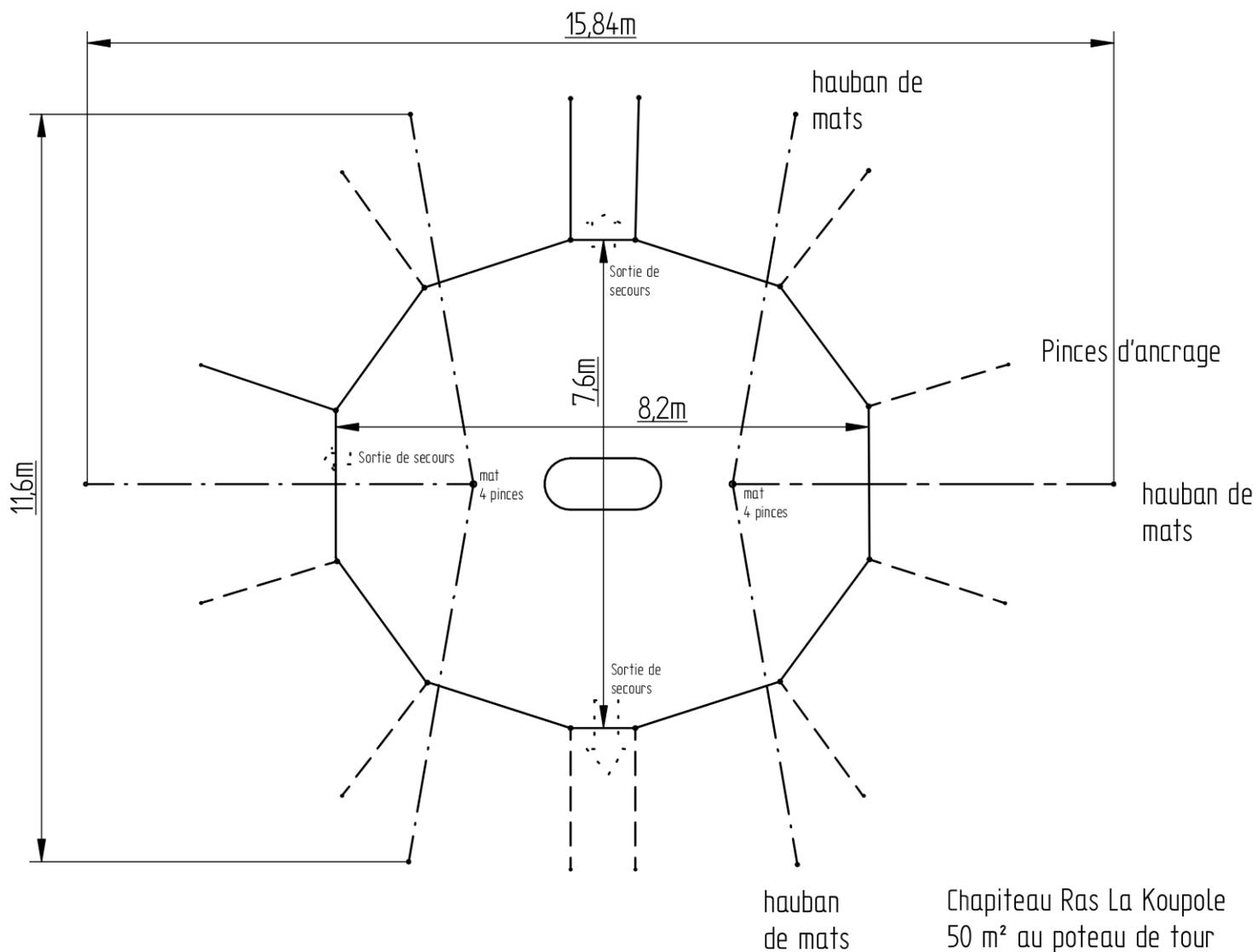
- un minimum de deux des sorties du chapiteau soient libres, dégagées de tout objet, pour permettre une évacuation rapide du public en cas d'incendie ;
- les installations électriques présentes sous le chapiteau comportent bien à leur origine et à chaque départ un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité.

L'association Ras la Koupole, qui a réalisé la structure et la toile du chapiteau, certifie avoir utilisé pour l'enveloppe des matériaux ignifugés :

- la toile SUNBLOCK bicolore, rouge/bleu M2 de la société Dickson Coating ;
- la toile LAC 650SL M2 couleur jaune de la société Dickson Coating.

Les procès verbaux d'ignifugation des matériaux utilisés sont consultables en annexe.

Plan d'implantation du chapiteau de L'Association Ras La Koupole



Chapiteau Ras La Koupole
50 m² au poteau de tour
janvier 2014

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002
Valable 5 ans à partir de la date de délivrance**

PROCES-VERBAL N° LYC-11-2548

et 1 annexe de 3 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON SAINT-CLAIR
415, Avenue de Savoie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR

BALUMA BRAVA SUNBLOCK

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu 100 % polyester enduit PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces
Masse surfacique nominale : 860 g/m²
Epaisseur nominale : 0,65 mm
Coloris : Divers

RAPPORT D'ESSAI : N° LYC-11-2548 du 10 juin 2011

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 10/06/2011

Directeur ou son représentant
Jacques - Hervé LEVY

cofrac

ESSAIS

ACCREDITATION
N° 1-0101*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE



LNE

Le progrès, une passion à partager
LABORATOIRES DE TRAPPES
28 avenue Roger Hennaquin - 78197 TRAPPES CEDEX
Tél : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

Dossier P107800 - Document DE/1 - Page 1/5

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 27 mai 2013

N° P107800 - DE/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : DICKSON SAINT CLAIR SARL
415 avenue de Savoie
SAINT-CLAIR DE LA TOUR
38357 LA TOUR DU PIN

Marque commerciale : LAC 650 SL

Description sommaire : **Composition globale :**
Tissu polyester enduit sur les deux faces de PVC
plastifié et ignifugé dans la masse
Masse : (680 ± 10 %) g/m²
Epaisseur : (0,51 ± 10 %) mm
Coloris : Divers

Rapport d'essai : N° P107800 - DE/1 du 27 mai 2013

Nature des essais : Essais au brûleur électrique.

Classement :

M2

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986)

NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P107800 - DE/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.

Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 27 mai 2013



La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité
Incendie

Sophie THIEFFRY



Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP